

Méditerranée

revue géographique
des
pays méditerranéens

TRIMESTRIEL
troisième série
TOME 47

1·1983

AIX·MARSEILLE·AVIGNON·NICE

Revue publiée avec le concours du
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

La bordure Franco-Italienne des Alpes-Maritimes ou les conséquences de la modification d'une frontière internationale

A.L. SANGUIN *

Résumé.— *Au Nord du département des Alpes-Maritimes, la France a récupéré, en 1947, une région de 413 km² et de 7000 habitants rendue par l'Italie après transfert de la frontière internationale sur la ligne de crêtes. Cette région, séparée de la France depuis 1860, a subi des partitions communales et des blocages économiques majeurs. Beaucoup de problèmes consécutifs à la rectification frontalière de 1947 n'ont jamais été réglés d'une façon satisfaisante. Actuellement, les dommages structurels subis par le Haut-Pays Niçois sont vivaces.*

Abstract.— *The Franco-Italian Boundary in the Alpes Maritimes or the consequences of an international border transfer. North of Alpes Maritimes Department, France reincorporated in 1947 413 km² and 7000 people restituted by Italy after transfer of international boundary on line of highest peaks. Partitioned from France since 1860, this area suffered communal severances and chief economic disruptions. After 1947 border changes, many problems were not finally satisfactorily settled. Nowadays, structural damages, disturbing Nice County upper alpine valleys, remain vivid.*

Les effets principaux d'un changement de frontière sur les économies des Etats impliqués sont davantage étudiés que les conséquences de ce changement sur la vie socio-économique des communautés frontalières les plus directement touchées. Examiner les problèmes frontaliers du Nord du département des Alpes Maritimes signifie effectuer une analyse de géographie politique à l'échelle de la carte au 1/100.000ème. Un traité de paix qui change une frontière internationale peut créer ou accentuer les problèmes aux alentours de la ligne divisionnelle. Généralement, dans l'Europe libérale contemporaine, l'arbitrage bilatéral et l'étroite coopération administrative ont largement atténué les effets de ces problèmes. C'est ce qu'il convient de vérifier dans le Haut-Pays Niçois anciennement italien.

Le 10 février 1947, était signé à Paris le traité de paix avec l'Italie qui mettait fin à la situation engendrée par l'agression mussolinienne du 10 juin 1940. Aux termes de cet acte diplomatique, la frontière franco-italienne était modifiée en faveur de la France en cinq endroits différents (col et hospice du Petit Saint-Bernard, plateau du col du Mont Cenis, Vallée Etroite près du Mont Thabor, Mont Chaberton au Nord du col de Montgenèvre). Mais la modification frontalière la plus importante et la plus significative fut celle touchant le Nord des Alpes Maritimes. Les hautes vallées de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya étaient récupérées par la France. Conséquemment, de la Cime de Colle Longue (Cima di Collalunga), au Nord d'Isola, jusqu'au Mont Grazian, à l'Est de Sospel, la frontière était reportée sur la ligne de partage des eaux entre versant padan et versant méditerranéen de l'extrémité sud de l'arc alpin.

D'Isola à Tende et La Brigue, le territoire cédé à la France représente, en gros, 51 km de l'Ouest à l'Est sur 10 km du Nord au Sud. Ce gain territorial se poursuit au Sud-Est de La Brigue par une bande étroite sur 16 km, du Nord-Est au Sud-Ouest, et environ 1,5 à 3 km de large (Figure 1). Cette rectification frontalière a donc redonné à la France les communes de Tende et de La Brigue tandis que les communes d'Isola, Saint-Sauveur sur Tinée, Rimplas, Valdeblore, Saint-Martin Vésubie, Belvédère, Fontan, Saorge et, enfin, Breil sur Roya bénéficiaient d'ajouts territoriaux substantiels par le report de la frontière sur la ligne des crêtes.

* Docteur ès sciences et Docteur d'Etat. Professeur à l'Université du Québec, Chicoutimi, Québec G7H 2B1, Canada.

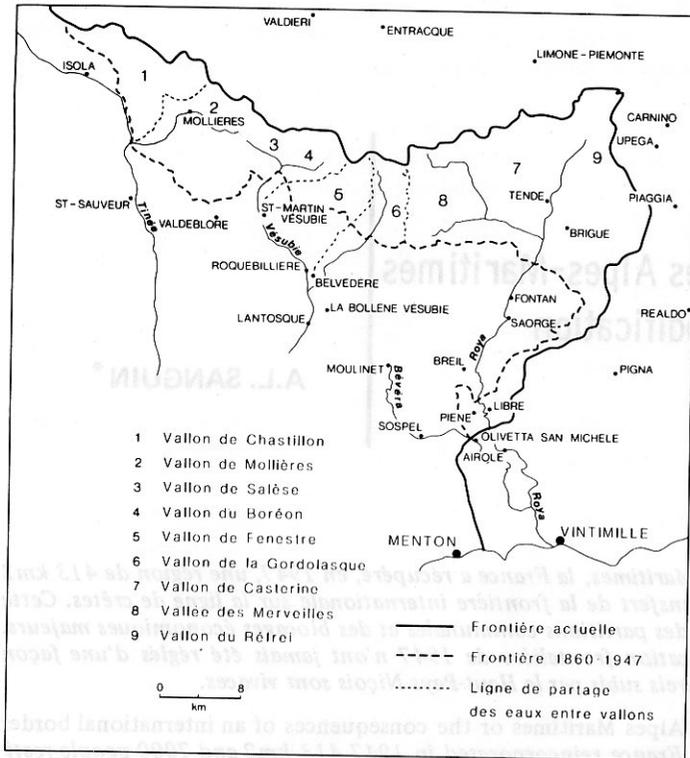


Fig. 1 : LA BORDURE FRANCO-ITALIENNE DES ALPES-MARITIMES

villageois des communautés concernées tout en promouvant une plus grande mobilité des actifs et des contacts plus étroits avec les populations des piémonts circonvoisins, en particulier et surtout le littoral niçois.

L'extrémité méridionale de l'arc alpin est un espace au relief entremêlé et à la structure géologique compliquée. La Haute-Tinée, la Haute-Vésubie et la Haute-Roya constituent trois couloirs parallèles, franchissant fréquemment des gorges, et aux têtes hydrographiques ramifiées en une multitude de vallons logés au pied de la ligne de crêtes. Deux obstacles physiques ont toujours pesé lourdement sur la vie de relations du Haut-Pays Niçois. D'une part, il y a peu de points de passage naturel vers l'Italie à travers les Alpes (col de Tende, 1871 m; col de La Lombarde, 2350 m). D'autre part, les trois vallées parallèles sont mal reliées entre elles. En d'autres mots, pour communiquer entre la Haute-Tinée et la Haute-Vésubie, il n'y a que le col Saint-Martin (1500 m). Puis, pour passer de la Haute-Vésubie à la Haute-Bévère (bassin de Sospel), il faut emprunter les longs et dangereux lacets du col de Turini (1600 m). Enfin, pour relier la Haute-Bévère à la Haute-Roya, il faut transiter par le col de Brouis (879 m). D'où, dans les trois cas, des détours interminables et un allongement du kilométrage pour la circulation motorisée. A cela s'ajoutent des risques fréquents d'éboulements, à cause du régime turbulent et irrégulier des rivières ainsi que du profil inachevé des vallées. Ces différentes contraintes physiographiques expliquent pourquoi les communautés locales demeurèrent longtemps isolées, sous-développées, statiques mais avec un fort sentiment d'unité dont le principe intégrateur était le mode de vie pastoral.

C'était donc dans ce contexte physique et humain que les diplomates "autour d'un tapis vert" fixèrent en 1860 une frontière au tracé aberrant et aux effets disjoncteurs indéniables (vallées, crêtes, forêts, rivières, alpages et communes étant regroupés indistinctement). Avec beaucoup de pertinence, LATOUCHE a retracé les circonstances qui entourèrent la genèse de cette frontière et, conséquemment, la partition du Comté de Nice. Le Traité de Turin du 24 mars 1860 rattachait la Savoie et le Comté de Nice à la France "sans nulle contrainte de la volonté des habitants". Toutes les communes du pays niçois furent consultées le 12 avril 1860. Le plébiscite fut triomphal : 25.743 oui pour la France contre 260 non. CAVOUR obtint cependant de garder une partie du versant français des Alpes-Maritimes. La raison officielle invoquée fut de permettre au roi de Piémont-Sardaigne, Victor-Emmanuel II, souverain du nouveau royaume d'Italie, de conserver ses terrains de chasse, situés dans le Massif du Mercantour. Il semble que ce ne fut qu'un prétexte et qu'il faille chercher dans deux autres directions la véritable cause des étrangetés du tracé adopté. La première raison fut, sans doute, l'opposition piémontaise au gouvernement de CAVOUR qui força ce dernier à obtenir des concessions de la part de Napoléon III. La seconde raison fut la possibilité pour le nouvel Etat italien de maintenir un bourrelet stratégique au-delà de la ligne de partage des eaux. Ces diverses raisons officielles et officieuses laissent encore une marque paysagère dans les trois hautes vallées françaises et sur le versant piémontais. Du côté du Mercantour italien, subsistent encore de place en place des pavillons royaux de chasse (*reggia casa di caccia*) tandis que bon nombre de sommets du Haut-Pays Niçois sont coiffés de forts et de blockhaus tant français qu'italiens.

I - LA FRONTIÈRE FRANCO-ITALIENNE DE 1860 APRES LE RATTACHEMENT DU COMTÉ DE NICE A LA FRANCE

L'environnement alpin de cette région particulière offre une base suffisamment distinctive pour l'étude des problèmes des communautés frontalières concernées. Durant toute la période italienne (1860-1947), l'économie des trois hautes vallées (Tinée, Vésubie, Roya) était relativement simple, souvent traditionnelle et semblable dans ses caractéristiques générales sur de larges superficies. Elle était fondée sur l'élevage et la transhumance d'ovins et de bovins. Ce système pastoral se trouvait d'ailleurs de plus en plus en conflit avec les politiques de reboisement des alpages d'altitude. Au cours de cette époque, les ressources économiques du Haut-Pays Niçois furent graduellement réévaluées par l'apparition du tourisme, le développement du réseau routier et ferroviaire et l'émergence de petites et moyennes centrales hydro-électriques. Cette mutation eut pour conséquence d'éliminer petit à petit l'économie pastorale de subsistance et le point de vue strictement

Ainsi fut mise en place pour 87 ans une typique *frontière subséquente et surimposée* au tracé foncièrement irrational. En effet, la géographie humaine des hautes vallées fut perturbée par des partitions et des blocages insurmontables. *Premièrement*, des pâturages d'altitude et des forêts communales étaient détachées de leurs centres de peuplement et d'administration permanents. Ce fut le cas pour Isola, Saint-Sauveur sur Tinée, Rimplas, Valdeblore, Saint-Martin Vésubie et Belvédère. Les propriétaires français, privés ou municipaux, continuèrent à jouir de leur droit de propriété sur ces pâturages et forêts passés à l'Italie. Il faut, en effet, ne pas perdre de vue qu'en droit international public, la ligne-frontière est une limite de souveraineté mais non de propriété. Ces mêmes communes voyaient, en même temps, leurs prises d'eau potable se localiser dorénavant en Italie. *Deuxièmement*, le hameau de Mollières (170 hab.), détaché de Valdeblore et annexé à la commune piémontaise de Valdieri, ne communiquait pas avec l'Italie à cause du relief en place. Dans l'ensemble, d'ailleurs, les communes annexionnistes de Vinadio, Valdieri et Entracque avaient difficilement accès à leurs territoires attribués sur versant niçois. Seules, quelques pistes militaires permettaient aux carabiniers et douaniers italiens de venir tenir les postes-frontière en été. Pour Tende et La Brigue dont les territoires restaient intacts, ces difficultés cessèrent dès l'ouverture, au col de Tende, du tunnel routier en 1880 et du tunnel ferroviaire en 1913. *Troisièmement*, la vallée de la Roya fut divisée politiquement. La haute vallée (Tende et La Brigue), commandant les approches sud du col de Tende, restait italienne jusqu'aux Gorges de Paganin. Le saillant stratégique de la moyenne vallée, englobant Fontan, Saorge et Breil, devenait français, alors que les villages de Piène et de Libre, tout proches de Breil, passaient du côté italien. La vallée de la Bévéra, affluente de la Roya au Nord immédiat de Vintimille, subissait le même phénomène. Le cours supérieur (Moulinet et Sospel) devenait français tandis que le cours moyen (Olivetta San Michele) était logé du côté italien.

A partir des années 1880, l'économie des Alpes-Maritimes se transforma et un contraste important apparut petit à petit entre le littoral et l'arrière-pays. La rivièra niçoise, de Cannes à Menton, devint une zone récréative fonctionnant toute l'année et attirant une multitude croissante de touristes. Toutes les villes de la côte subirent une croissance rapide. Conséquemment, les offres d'emploi dans ces stations balnéaires vidèrent les hautes vallées de leur meilleure population active. L'agriculture côtière (fleurs, fruits, légumes) fut stimulée par la consommation grandissante des centres touristiques. Dans le même temps, les vallées intérieures ne bénéficièrent pas de la même évolution agraire et, au début du siècle, des sections entières de forêts et d'alpages étaient abandonnées entre la crête alpine et la frontière de 1860. La vidange démographique est d'ailleurs assez parlante en chiffres : en 1823, Tende abritait 8053 habitants ; il n'y en avait plus que 3114 en 1921.

Progressivement, la mise en place d'un réseau routier adéquat, l'implantation de transports publics, l'extension des services apportèrent une amélioration économique dans les hautes vallées, essentiellement grâce au tourisme. L'Italie injecta des subventions dans l'agriculture sans que cela puisse transformer radicalement les structures traditionnelles. La construction de centrales hydroélectriques eut peu de retombées économiques en termes d'emplois permanents et d'effets d'entraînement sur l'industrie. Aussi l'exode rural continua-t-il jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale. Les six vallées tributaires du système Tinée-Vésubie (Vallon de Chastillon, Vallon de Mollières, Vallon de Salèse, Vallon du Boréon, Vallon de Fenestre, Vallon de la Gordolasque), sous juridiction italienne, continuèrent à souffrir de la séparation des communes françaises auxquelles elles appartenaient avant 1860 (Isola, Saint-Sauveur, Rimplas, Valdeblore, Saint-Martin, Belvédère). L'accès des éleveurs et bûcherons français aux propriétés françaises sises dans ces vallons fut perturbé entre 1860 et 1947 (et plus particulièrement durant la période mussolinienne) lorsque le gouvernement de Rome transforma ces vallées pastorales en un glacis militaire lourdement fortifié. Par exemple, dans le Vallon de Chastillon (commune de Vinadio), les terres appartenant à la commune d'Isola furent occupées militairement en 1938 et, en 1941, un acte unilatéral d'expropriation intervint, moyennant quoi Isola reçut, en 1942, un acompte de 6 millions de liras. De ce fait, l'utilisation des forêts et pâturages fut sérieusement affectée. Les revenus provenant des coupes de bois et de la location des alpages, vitaux pour l'économie des petites communes françaises limitrophes, déclinèrent donc radicalement. Après la signature de la Triple Alliance en 1882, la fortification des crêtes et sommets, tant français qu'italiens, engendra des effets négatifs sur l'élevage de transhumance et la vie sociale des collectivités frontalières.

Au début du siècle, dans la vallée de la Roya, un accord franco-italien fut nécessaire pour la construction de centrales hydroélectriques et d'une voie ferrée. L'Accord du 7 mars 1914 sur l'utilisation de la Roya et de ses affluents attribua des droits égaux aux deux Etats riverains : tous les travaux publics d'envergure devaient être soumis à une entente conjointe préalable et le thalweg ne devait subir aucune modification par l'un ou l'autre de Etats. Pour utiliser à plein le potentiel de la Roya, un chapelet de centrales apparut peu à peu (de l'amont à l'aval : Mesce, Saint-Dalmas de Tende, Paganin, Fontan, Breil, Airole et Bévéra). Seules, les centrales de Fontan et de Breil étaient localisées sur territoire français. L'électricité était exportée vers les centres industriels de la Spezia et Gênes, fournissant ainsi les deux tiers des besoins de la Ligurie. Le projet d'une ligne ferroviaire Nice-Coni et Vintimille-Coni par la Roya et le col de Tende fut longtemps bloqué par l'Etat-Major français. En 1889, sur versant padan, la section Coni-Limone était ouverte. Le tunnel ferroviaire sous le col de Tende ne fut percé qu'en 1912. Le tronçon Nice-Breil-Tende et le tronçon Vintimille-Breil furent extrêmement difficiles et coûteux à construire (nombreux viaducs et tunnels hélicoïdaux). De ce fait, la totalité de la voie ferrée ne fut inaugurée qu'en 1928 et ne fonctionna que jusqu'en 1940 pour être détruite lors de l'attaque italienne. Les conventions du 6 juin 1904 et du 8 juillet 1930 réglaient le fonctionnement et le transit sur la section internationale, de Breil à Paganin.

II — LA NOUVELLE FRONTIÈRE DE 1947 ET SES DIFFICULTÉS SUBSEQUENTES

Après 1870, la III^{ème} République eut le souci constant d'établir sa frontière des Alpes-Maritimes sur la ligne de crêtes mais l'Italie considérait que ce problème local devait être inséré dans un règlement plus large englobant toute la frontière franco-italienne, depuis le Massif du Mont Blanc jusqu'à Menton. Après les dommages de guerre subis dans le Haut-Pays Niçois, la France, pays vainqueur, prépara une révision de frontière en 1946. Le Traité de Paix avec l'Italie (Paris, 10 février 1947), entré en vigueur le 15 septembre et confirmé par le plébiscite du 12 octobre (Tableau 1) mit fin à 87 ans de juridiction italienne. Il faisait cesser la situation anormale d'une *Italie cisalpine* possédant 12 têtes de vallées tributaires du système Tinée-Vésubie-Roya et dont aucune n'avait de communication permanente avec le versant piémontais, tout au moins jusqu'à l'ouverture des tunnels de Tende.

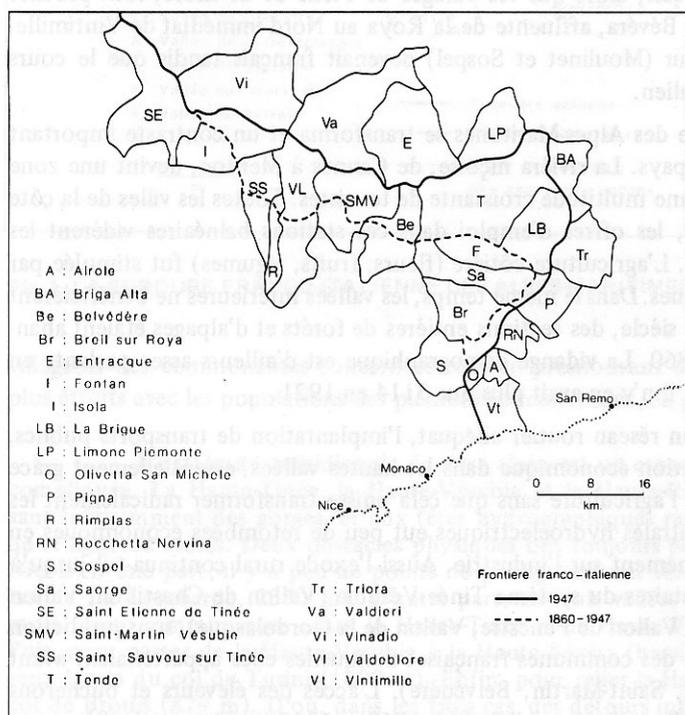


Fig. 2 : LES COMMUNES DE LA BORDURE FRANCO-ITALIENNE DES ALPES-MARITIMES

Michele. Ayant souffert d'une trop sérieuse et trop longue saignée démographique, le nouveau territoire remis à la France, en 1947, était complètement sous-développé. La structure de l'utilisation du sol, selon les communes et selon les exploitants, était complexe et fut, une fois de plus, violemment perturbée par la modification de la frontière.

L'Article II du Traité stipulait que toute la frontière franco-italienne devait être ajustée à la ligne des plus hautes crêtes. En ce qui concerne le Haut-Pays Niçois, la rectification frontalière apporta à la France une superficie de 413 km² et une population de 7000 personnes. A l'exception de Tende qui fut transférée en totalité à la France, toutes les autres communes furent divisées (Fig. 2). Côté piémontais, Vinadio perdit le Vallon de Chastillon (Valle di Castiglione) rendu à Isola tandis que Valdieri remettait à Valdeblore le Vallon de Mollières (100 hab. en 1944). Saint-Martin Vésubie récupérait, sur Valdieri, le Vallon de Salèse et le Vallon du Boréon tandis qu'Entracque lui cédait le Vallon de Fenestre. Tout à côté, Entracque, encore, remettait le Vallon de la Gordolasque (Valle di Gordolasca) à la commune de Belvédère. Dans la Haute-Roya, La Brique fut la commune la plus atteinte par la partition. En effet, elle abandonnait 8000 hectares à deux communes italiennes riveraines (dont une créée de toutes pièces). Fontan et Saorge récupérèrent jusqu'à la ligne de crêtes les vallons et sommets détachés de Triora et de Pigna. Enfin, dans la Moyenne Roya, Breil annexait les villages de Piène (170 hab.) et de Libre (220 hab.), détachés de la commune ligure d'Olivetta San

ELECTEURS	TOTAL	TENDE	LA BRIGUE	PIÈNE	LIBRE	MOLLIERES
INSCRITS	3 027	1 661	831	148	218	169
EXPRIMÉS	2 828	1 521	790	140	209	168
POUR FRANCE	2 603	1 445	759	91	142	166
POUR ITALIE	219	76	26	48	67	2
INVALIDÉS	6	—	5	1	—	—

Tab. 1 : PLEBISCITE DU 12 OCTOBRE 1947 CONCERNANT LE RATTACHEMENT A LA FRANCE (TRAITÉ DE PARIS DU 10 FÉVRIER 1947)

Les centrales hydroélectriques et la route internationale de la Roya furent les deux contentieux les plus facilement réglés. Par l'Article IX du Traité, la France accordait à l'Italie des garanties jusqu'en 1961 pour la fourniture d'électricité à partir des centrales passées sous le contrôle d'EDF. Toutefois, la consommation italienne a fini par dépasser les possibilités de production de ces centrales devenues obsolètes par rapport à celles qui furent construites plus tard dans la région. La convention du 29 janvier 1952 régla, d'une façon satisfaisante, le trafic routier frontalier sur la route Vintimille-Breil-Tende. Alors qu'en 1953, une commission franco-italienne estimait qu'il n'était pas rentable de réouvrir la ligne ferroviaire Nice/Vintimille-Coni, malgré le vœu des habitants et les pressions des chambres de commerce des deux rivières, l'ouverture du tunnel du Mont Blanc en 1965 modifia complètement les données du problème. En effet, la ligne Piémont-Nice/Vintimille devenait partie prenante de l'axe le plus court entre le Bénélux et la rivière ligurienne.

Malheureusement, d'autres problèmes dans ces hautes vallées, rattachées au département des Alpes Maritimes, ne furent jamais réglés : droit de propriété sur les alpages et les forêts, droits d'approvisionnement en eau, liberté de transit pour les résidents locaux à travers la nouvelle frontière... Aux termes de l'Article 83 du Traité de 1947, une Commission Franco-Italienne de Conciliation fut mise en place en 1948 pour éliminer, notamment, les frictions dues au nouveau tracé et surtout pour régler le problème complexe de l'utilisation du sol et des droits d'accès. Le 6 mars 1954, la Commission proposait un accord pour une redistribution des propriétés communales coupées par la nouvelle frontière. Le cas d'Olivetta San Michele et celui de La Brigue illustrent aisément la difficile résolution de ce contentieux.

Avant 1947, la commune d'Olivetta englobait les villages de Piène et de Libre, au pied du Mont Grazián. La culture de l'olivier constituait la base économique traditionnelle. La nouvelle frontière sectionna le terroir communal. L'effet immédiat fut d'empêcher les villageois d'Olivetta d'accéder aux plantations désormais localisées sur la commune de Breil et de priver Olivetta de ses prises d'eau situées entre l'ancienne et la nouvelle frontière. En 1948, le gouvernement italien proposa un réajustement de la frontière au Nord d'Olivetta, de façon à récupérer 300 hectares environ. Cela aurait permis l'accès aux plantations d'oliviers et aux prises d'eau mais c'était faire perdre à Piène 90% de son potentiel agricole. Une entente de principe sur cette question fut obtenue (accords Bidault-Quaglio du 8 juillet 1948) mais le Parlement français refusa la ratification. Les dommages subis par Olivetta furent considérables dans la mesure où les plantations d'oliviers représentaient un capital fixe non transférable.

Contrairement à Olivetta, l'économie de La Brigue était extensive et pastorale tandis que les forêts communales apportaient un tiers des recettes municipales. Le finage brigasque avait toujours été le théâtre d'un élevage de transhumance provenant soit de la rivière française, soit de la Ligurie littorale : les ovins passaient l'hiver sur la côte et les trois autres saisons sur les deux versants de la commune. Comme c'est souvent le cas dans l'économie pastorale d'altitude, les droits d'accès aux alpages et aux forêts étaient juridiquement entremêlés et compliqués. Les propriétaires communaux et privés jouissaient de certains droits : afin de protéger la forêt, l'élevage était contrôlé en termes de localisation et de quantité. En 1947, la partition de La Brigue en trois communes distinctes eut pour conséquence de sectionner radicalement le mécanisme de la transhumance et de troubler les droits d'accès et de propriété des alpages et des bois. A cause de la nouvelle frontière, la partie française de La Brigue manquait de pâturages d'été suffisants et, inversement, Briga Alta et Realdo-Triora avaient des alpages de printemps et d'automne insuffisants. Selon les saisons et selon un entretien plus ou moins poussé, ces divers alpages pouvaient avoir une capacité en charge de 0,5 à 2,5 têtes d'ovins à l'hectare. Cela donnait une possibilité de 2400 têtes, côté français et de 6300, côté italien de l'ancienne commune démembrée.

Un arbitrage international, rendu par un expert suisse en 1952-1953, permit d'aboutir aux deux solutions suivantes. En ce qui concerne la transhumance, les troupeaux de Briga Alta et Realdo (Triora) obtenaient le droit de pacage de printemps et d'automne sur 900 hectares, propriété de la commune de Tende, situés sur versant italien dans la Valle d'Upega (lieu-dit Les Navettes). De plus, les troupeaux de Realdo obtenaient un droit de pacage (printemps-automne) de 4 km² sur la nouvelle commune de La Brigue (France). Par ailleurs, en échange de cela et pour éteindre les droits français de pacage en Italie, La Brigue reçut 850 des 1500 parts des bois communaux de l'ancienne La Briga. De plus, tous les autres bois furent placés en zone indivise (La Brigue recevant 50% des recettes des coupes). En définitive, ce compromis subtil, brisant des traditions séculaires, n'apporta aucune réponse finale aux droits compliqués d'utilisation du sol.

III — HAUTE-TINÉE, HAUTE-VÉSUBIE ET HAUTE-ROYA : PROBLEMES CONTEMPORAINS

Près de 35 ans après cette modification frontalière majeure, il convient d'examiner l'évolution économique des communes concernées et de voir si le changement de frontière a encore des incidences directes.

Dans la Haute-Tinée, Isola a été le théâtre d'un dépeuplement remarquable dû à l'exode rural amplifié par la construction d'un barrage EDF en 1957 qui a ennoyé les meilleures terres. Alors qu'en 1936, Isola

comportait 739 habitants, sa population chutait à 223 personnes en 1968 (elle est remontée à 389 en 1975 à la suite de la création d'Isola 2000, station de ski internationalement réputée). En 1947, Isola récupérait, aux dépens de Vinadio, les 4000 hectares du Vallon de Chastillon mais la commune possède toujours 2500 hectares sur le versant italien du col de La Lombarde (Valle di Santa Anna). Ce territoire est loué à des éleveurs italiens tandis que des troupeaux italiens pacagent dans le Vallon de Chastillon. Depuis la dernière guerre, plus aucun exploitant isolien ne pratique l'élevage. Enfin, en 1964, était ouverte la route du col de La Lombarde (2350 m), praticable de juillet à octobre, et reliant la Haute-Tinée à la Stura di Demonte (vallée Col de Larche-Coni). L'irruption de cette route dans le Vallon de Chastillon fut l'une des raisons de la création d'Isola 2000 sur laquelle on reviendra plus loin.

La commune voisine de Valdeblore reprend, en 1947, le Vallon de Mollières perdu en 1860 au profit de Valdieri. Cet ajout territorial porte sur 2000 hectares. A 1600 m. d'altitude, Mollières était un village d'éleveurs. En 1944, on y comptait encore 100 habitants mais les troupes allemandes l'incendièrent et la population fut dispersée. Après la guerre, quelques familles (35 personnes) retournèrent au village mais celui-ci perdit complètement toute population permanente en 1965 lors de l'ouverture de la route de désenclavement jusqu'à Saint-Martin Vésubie par le Vallon du Boréon et le col de Salèse (2031 m.). Aujourd'hui, Mollières est un habitat estival à vocation touristique au sein du Parc National du Mercantour. Là comme ailleurs dans les hautes vallées de l'arrière-pays niçois, l'exode rural explique la chute brutale de population : Valdeblore comptait 650 habitants en 1947 mais seulement 456 au recensement de 1975. Contrairement à Isola, il n'y a eu et il n'y a à Valdeblore aucune imbrication foncière française et italienne et aucun échange pastoral sur chaque versant de la chaîne.

Dans la Haute-Vésubie, les problèmes posés sont d'un ordre quelque peu différent. En 1947, Saint-Martin Vésubie faisait l'acquisition d'un territoire supplémentaire de 6524 hectares regagné jusqu'à la ligne de crêtes (soit les 2195 hectares du Vallon de Salèse et du Vallon du Boréon rendus par Valdieri). Au point de vue de la structure foncière et des pratiques pastorales, il est à noter qu'aucun Italien n'avait de terrains dans ces trois vallons et qu'il n'y eut jamais de transhumance en provenance de Valdieri et Entracque. Les troupeaux pâturant à Saint-Martin Vésubie sont toujours venus des Alpes-Maritimes mais, depuis 1970, la transhumance est en recul très net et la commune trouve difficilement preneur lors des adjudications annuelles d'alpages. Le patrimoine forestier constitue sans doute pour Saint-Martin Vésubie la conséquence positive la plus importante de l'ajout territorial de 1947. Cette ressource naturelle est toujours exploitée et contribue, pour une part importante, au budget municipal. Dès 1928, Saint-Martin Vésubie était classée station touristique. A partir de 1947, la commune devint la porte d'entrée de la Réserve de Chasse du Mercantour et le point de départ d'importantes courses d'alpinisme et de randonnées pédestres. Recherché de plus en plus comme la station climatique de Nice, le bourg historique de Saint-Martin s'est trouvé graduellement entouré d'une nébuleuse assez étoffée de résidences secondaires. Celles-ci engendrent des effets d'entraînement appréciables pour l'économie locale.

La commune voisine de Belvédère reprenait à la municipalité italienne d'Entracque le Vallon de la Gordolasque avec ses 3673 hectares et ses importants alpages. Alors qu'entre 1860 et 1947, le Vallon avait des propriétés italiennes et françaises extrêmement entremêlées au point de vue cadastral, à partir de 1947 les Italiens ont vendu progressivement leurs terrains. De ce fait, le Vallon de la Gordolasque est aujourd'hui à 90% propriété de personnes résidant à Belvédère ou dans le canton de Roquebillière. Une route moderne a été construite entre 1957 et 1965 et remonte pratiquement au fond du Vallon, jusqu'à la ligne de crêtes. Ouverte en fonction d'une centrale EDF en opération depuis 1962-1968, elle a permis l'implantation d'une centaine de résidences secondaires de type chalet. Mais, là aussi, l'élevage et le tourisme n'ont pas été capables de freiner l'exode démographique (Belvédère n'avait plus que 432 habitants en 1975). Alors que l'EDF verse à la commune une redevance substantielle pour sa centrale, un handicap n'a pu être surmonté : en effet, Belvédère est la seule commune du Haut Pays à ne pas posséder de coupes de bois.

C'est dans la Haute-Roya que les problèmes consécutifs au changement frontalier furent les plus difficiles car c'est dans cette zone que se localisait la quasi totalité de la population touchée par le transfert de souveraineté. En 1947, Tende diminua en superficie par abandon de 900 hectares à la nouvelle commune italienne de Briga Alta et 14 hectares à celle de Limone-Piemonte, tous terrains situés au-delà de la ligne de crêtes. Jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale, Tende avait été choyée par les gouvernements italiens successifs. C'était une ville de garnison faisant face aux garnisons françaises de Breil et de Sospel. Après 1922, sous Mussolini, beaucoup d'aménagements publics avaient été réalisés pour retenir la population et l'attacher à la cause italienne. Ceci n'empêcha pas la chute démographique généralisée. Si, en 1823, Tende englobait 8053 habitants, on n'en relevait plus que 3114 en 1921 et le recensement de 1975 n'indiquait plus que 2049 personnes résidentes. Car, les Tendasques abandonnèrent leurs terres pour aller travailler dans l'hôtellerie sur la Côte d'Azur et ces terres furent reprises par les gens de Limone-Piemonte. Actuellement, des troupeaux piémontais pâturent sur Tende tandis que les éleveurs tendasques envoient leur bétail sur des estives piémontaises. On estime, en outre, que 2% des propriétaires agricoles de la commune sont des Italiens. Au point de vue touristique, le rattachement

à la France a été très bénéfique. Dès 1950, le marché immobilier s'est animé par des achats effectués par des résidents de Menton ou de la côte niçoise. Ceci explique que 95% des résidences secondaires localisées à Tende appartenaient en 1980 à des habitants des Alpes-Maritimes.

De toutes les communes des hautes vallées, La Brigue est celle qui a le plus chèrement payé son rattachement à la France. En effet, elle perdit 8000 hectares en 1947 par abandon des hameaux d'Upega, Carmino et Piagia qui formèrent la nouvelle commune de Briga Alta et par cession du hameau de Realdo à la commune de Triora. La création d'une zone indivise de coupes de bois, à la suite de l'arbitrage de 1953, eut comme conséquence l'abandon des pâturages par les propres exploitants de la commune. Il existe encore une transhumance de part et d'autre de la ligne de crêtes mais les troupeaux italiens ne viennent plus sur La Brigue et les troupeaux français qui y pâturent proviennent de la Crau. En 1947, une partie de la population est partie. Il s'agissait de fonctionnaires italiens ou d'Italiens non natifs de La Brigue. Un phénomène de délestage de peuplement a, depuis longtemps, affecté cette municipalité : 2790 habitants en 1921, 1500 en 1946, 900 en 1947 à cause de la scission, 350 en 1980. Les observateurs locaux estiment qu'avec une frontière inchangée, la population aurait de toute façon diminuée. Seul, le tourisme estival (4 à 5000 personnes en 1980) permet à La Brigue de maintenir une certaine activité.

Enfin, Breil sur Roya a gagné 2200 hectares en 1947 par annexion des villages de Piène et de Libre, détachés d'Olivetta San Michele. L'exode rural a touché de plein fouet ces deux collectivités. Leur population globale qui était de 400 personnes au moment de l'annexion est tombée à 180 en 1980. Les liens fonciers pré-existant au rattachement ont pourtant survécu : 15% des terres et surfaces bâties breilloises sont possédées par des résidents d'Olivetta. Ces derniers jouissent encore de l'usufruit de certains biens situés sur Piène et Libre. Mais la nouvelle frontière crée des problèmes techniques : ainsi, la centrale électrique d'Airole (Italie) a sa prise d'eau localisée à Piène (France). Alors que Tende et La Brigue attendent beaucoup de la ligne ferroviaire Nice/Vintimille-Coni, réouverte le 6 octobre 1979 après 39 ans d'interruption, la commune de Breil est beaucoup plus sceptique en ce domaine. En effet, les employés de la SNCF, les fonctionnaires de la police et des douanes résident surtout à Menton. De ce fait, la réouverture n'a pas apporté à Breil un supplément de population susceptible de gonfler la consommation locale. De plus, Breil, placée dans un cul-de-sac et un angle mort dû à la frontière, a beaucoup de difficultés pour capter une clientèle récréative et touristique.

IV — LE HAUT-PAYS NIÇOIS, LES MUTATIONS CONTEMPORAINES D'UNE RÉGION FRONTALIERE

Alors que le versant italien n'a pas bénéficié de développements majeurs depuis la rectification frontalière (Limoné-Piemonte excepté), les hautes vallées des Alpes-Maritimes ont subi une modification notable de leur profil économique. Ce changement de faciès provient de quelques éléments aisément identifiables : résidences secondaires, stations de ski, parc national, alpinisme et randonnées pédestres, voie ferrée et tunnels internationaux.

Les *résidences secondaires* constituent, sans aucun doute, l'élément du maintien démographique de communes qui, autrement, auraient quasi disparu. Elles apportent une clientèle estivale ou hivernale, tout en justifiant un certain niveau d'activités et un volant de ressources pour les budgets communaux. Ceci est particulièrement vrai pour Valdeblore, Saint-Martin Vésubie, Belvédère, Tende et La Brigue.

D'autres communes doivent leur développement et leur notoriété au *ski*, en particulier Isola et Valdeblore. En 1970, était créée la station d'Isola 2000, reconnue comme l'un des plus beaux domaines skiables des Alpes du Sud. Fondée et gérée par une société libano-britannique, la SAPSI, Isola 2000, au pied du col de La Lombarde, offrait en 1980 une capacité d'accueil de 5000 lits, 21 remontées mécaniques et 100 kilomètres de pistes pour une clientèle majoritairement étrangère (Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, Pays-Bas). La commune n'a financé en aucune manière la station et cette dernière verse d'importantes redevances au budget municipal. Située sur la commune de Valdeblore, la station de La Colmiane (1500/1800 m.) fut créée en 1952. Elle est à la base du maintien et du renouveau démographique de Valdeblore. A une heure de route de Nice, elle attire surtout une clientèle départementale du littoral. En collaboration avec Saint-Martin Vésubie, Valdeblore avait élaboré le projet de la station Azur 2000, située au col de Salèse, au pied du Mercantour et à la limite entre les deux communes.

Or, la création du *Parc National du Mercantour*, le 18 août 1979, est venue définitivement enterrer ce dossier. Occupant une bonne partie de la zone frontalière entre Barcelonnette et Tende (Fig. 3), le Parc National, perçu comme un aménagement imposé de l'extérieur, a soulevé l'opposition assez généralisée des 28 communes concernées (6 dans les Alpes de Haute-Provence et 22 dans les Alpes-Maritimes). Ces dernières estiment,

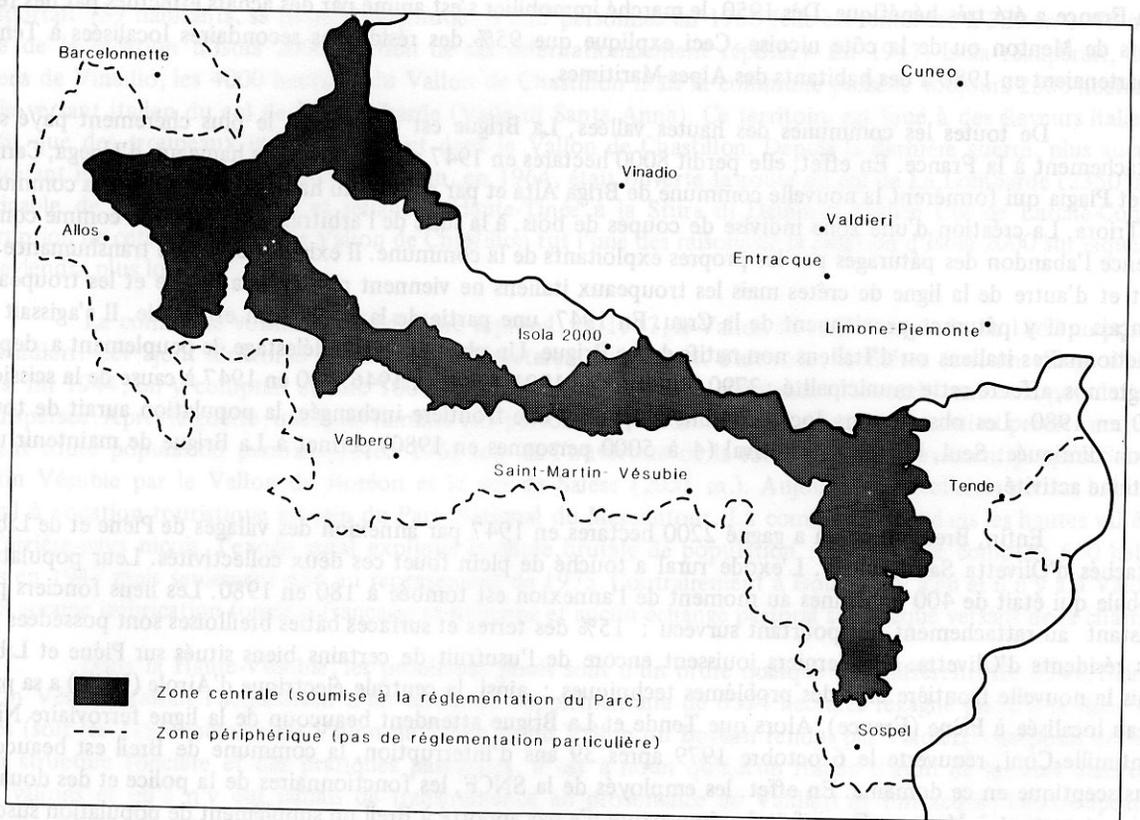


Fig. 3 : LE PARC NATIONAL DU MERCANTOUR

en effet, que le Parc créera peu d'emplois (50 en 1980) et engendrera un engorgement de touristes dans la zone périphérique (celle non soumise aux réglementations particulières) tout en empêchant l'écllosion d'aménagements souhaités par les collectivités locales. Les parcs montagnards français communiquent avec les parcs étrangers : le Parc National de la Vanoise possède une frontière commune avec le Parco Nazionale del Gran Paradiso tandis que le nouveau Parc des Pyrénées Occidentales jouxte le Parque Nacional de Ordesa, déjà plus ancien. Or, le Parc National du Mercantour, dernier-né des parcs français, est accolé à la Réserve italienne de Valdieri. Un colloque international tenu à Nice en 1977 a fort bien fait ressortir l'opposition des conceptions françaises et italiennes concernant la question du parc, notamment les possibilités d'aménagement du versant italien et les politiques conjointes sur la zone frontalière.

L'alpinisme et la randonnée pédestre forment la contrepartie estivale du ski. Tende et Saint-Martin en sont essentiellement le pivot et la porte d'entrée. En effet, ces deux communes jouissent des plus beaux sommets du Mercantour et d'un réseau assez étoffé de refuges du Club Alpin Français et de sentiers de grandes randonnées (G.R. 52). Cet espace récréatif a comme principal attrait d'être articulé autour de la Vallée des Merveilles, ensemble archéologique et rupestre unique en Europe. Enfin, *la voie ferrée et les tunnels internationaux* sont susceptibles de modifier en profondeur l'économie locale. La réouverture en 1979 de la Voie Ferrée des Deux Rivières (Nice-Breil-Coni, 122 km et Vintimille-Breil-Coni, 68 km) représente la réhabilitation de la troisième percée ferroviaire franco-italienne, suite à de sérieuses études de prévision de trafic et à une solide entente franco italienne concernant le partage des frais financiers. Avec huit trains quotidiens dans chaque sens, elle peut entraîner une complémentarité entre le versant piémontais et le versant niçois de la chaîne, tout en renforçant la clientèle de skieurs à Limone-Piemonte et le mouvement de touristes estivaux dans la Haute-Roya et la Bévéra (Sospel). Toutefois, il est encore difficile d'en dresser un bilan économique, compte tenu de la date récente de réouverture (6 octobre 1979). Par ailleurs, le nouveau tunnel du Fréjus tend à rapprocher le Haut-Pays Niçois de la France septentrionale via le réseau autoroutier italien. Voici pourquoi, après le tunnel du Mont Blanc (1965) et celui du Fréjus (1980), on reparle d'un troisième tunnel transalpin, celui du Mercantour (Saint-Martin Vésubie/Valdieri).

V – CONCLUSION

Ainsi, le Haut-Pays Niçois cesse petit à petit d'être l'une des zones les plus déprimées des frontières inter-étatiques de la Communauté Européenne. Même si l'économie sylvo-pastorale a laissé la place à d'autres formes d'activité, la différence de niveau de vie entre la côte niçoise et le Haut-Pays demeure l'une des plus

criantes en France sur une aussi petite distance. Près de 35 ans plus tard, les dommages structurels subis par l'économie locale lors de la rectification frontalière sont encore vivaces. A l'heure de l'intégration européenne, la modification de frontière a au moins un avantage culturel appréciable pour les populations locales, celui du seul *bilinguisme généralisé* le long de la frontière franco-italienne. La voie ferrée des deux rivières et les différents projets d'aménagement offrent une base possible pour une coopération économique plus large entre la région Provence-Côte d'Azur et le Piémont-Ligurie. Peut-être favoriseront-ils l'émergence d'une région transfrontalière Alpazur ? Cela contrasterait avec la fonction séparatrice de la longue frontière franco-italienne que l'existence des Alpes a toujours plus ou moins renforcée.

BIBLIOGRAPHIE

- Ambroise-Rendu M.** (1968).— Mercantour, le parc mal aimé, *Le Monde* du 20 octobre 1978.
- Blanchard R.** (1960).— *Le Comté de Nice*, Paris, Fayard.
- Bosio U.** (1902).— *La province des Alpes Maritimes*, Nice, Imprimerie des Alpes-Maritimes.
- Cavallo G.** (1979).— Le parc international des Alpes-Maritimes et les possibilités d'aménagement du versant italien, *colloque international*, Université de Nice, 21-23 septembre 1977, Nice, Editions Delta Université.
- Church R.J.H.** (1948).— The New Franco-Italian Border, *The Geographical Review*, 111, (pp. 143-146, 293-294).
- Compan A.** (1980).— *Le Comté de Nice*, Paris, Editions d'Organisation-Seghers.
- Guichonnet P. et Raffestin C.** (1974).— *Géographie des frontières*, Paris, Presses Universitaires de France, collection Le Géographe.
- House J.W.** (1959).— The Franco-Italian Boundary in the Alpes Maritimes, *Transactions and Papers of the Institute of British Geographers*, 26, (pp. 107-131).
- House J.W.** (1964).— A Local Perspective on Boundaries and the Frontier Zone : Two Examples from the European Economic Community, FISHER C.A., *Essays in Political Geography*, London, Methuen, (pp. 338-340).
- Julian M.** (1976).— *Les Alpes Maritimes franco-italiennes*, Aix, thèse de doctorat d'Etat.
- Latouche R.** (1945).— Deux communes sacrifiées en 1860 : Tende et La Briga, un épisode lamentable de l'annexion du Comté de Nice, *Revue de géographie alpine*, 33, (pp. 545-556).
- Laurent J.M.** (1979).— Les parcs naturels en zone frontalière, *Colloque international*, Université de Nice, 21-23 septembre 1977, Nice, Editions Delta Université.
- Prescott J.R.V.** (1965).— *The Geography of Frontiers and Boundaries*, Chicago, Aldine Publishing Co.
- Reboul L.** (1973).— La région franco-italienne, STRASSOLDO R., *Confini e Regioni/Boundaries and Regions*, Trieste, Edizioni Lint.
- Vitelli G.V.** (1970).— La région franco-italienne des Alpes, INSTITUT D'ÉTUDES EUROPÉENNES, *Les régions frontalières à l'heure du Marché Commun*, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, (pp. 151-170).

NOTE : L'auteur remercie les municipalités d'Isola, Valdeblore, Saint-Martin Vésubie, Belvédère, Tende, La Brigue et Breil sur Roya pour leur accueil lors de l'enquête et pour la documentation qu'elles ont bien voulu lui fournir.